



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 AVRIL 2026

En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 4
Absents : 0
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-DEUX AVRIL à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 AVRIL 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Pierre BESSAT, Mme Céline LECOMTE, M. Jean-Claude TOURNIER, M. Armand LOUVIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Alfred BARBIER, Mme Manon GELATI, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Aline KELLER, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, Mme Elisabeth MOLLARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Alfred BARBIER (donne pouvoir à Pierre BESSAT), Mme Aline KELLER (donne pouvoir à Basile DUNAND), Mme Laetitia MOUZET (donne pouvoir à Sabine LEBOULANGER), M. Jean-Luc MATTEL (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD).

OBJET : PARTICIPATION A L'ACTION « ELU.E.S RURALE.S RELAIS DE L'EGALITE » ET DESIGNATION D'UN RELAI AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2026-63

Rapporteur : Manon GELATI

Vu la délibération n° 2023-57 du conseil municipal du 27 avril 2023 décidant de soutenir l'action «Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMFR) ;

Considérant, que le congrès national de l'association des Maires Ruraux de France, a candidaté en décembre 2021 à un appel à Manifestation d'intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes.

Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » :

Un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socles » adaptés en fonctions des spécificités départementales et de mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'égalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. La formation des élus relais à la lutte contre les violences faites aux femmes et toutes forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus »
3. La mise en place d'un réseau au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (par exemple le CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes...)

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Il est joignable facilement (courriel, lettres...), reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant la confidentialité, recherche des structures et oriente les victimes. Impulse des actions de sensibilisation auprès de divers publics notamment auprès des jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 15	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **DE DESIGNER Manon GELATI** comme « élue rurale relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

En Mairie, le 22 avril 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 22 avril 2026
Le Maire,
Basile DUNAND



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le